

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:**

- la proposition du Conseil administratif du 2 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 472 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 2862, feuille 55 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1269 m<sup>2</sup>, sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 9, ainsi que d'une part de copropriété de 1/34<sup>e</sup> de la parcelle N° 2881, même commune et section (chemin), propriété de Mme Sylviane Sauthier (PR-866);
- la proposition du Conseil administratif du 2 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 031 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 2861, feuille 55 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1619 m<sup>2</sup>, sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 11, ainsi que de la copropriété de la parcelle N° 1613, même commune et section (chemin), et une part de copropriété de 1/34<sup>e</sup> de la parcelle N° 2881, même commune et section (chemin), propriété de M. Jean-François Sauthier (PR-867).

**Rapport de Mme Marie Chappuis.**

Ces deux propositions ont été renvoyées à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 mars 2011. La commission s'est réunie le 6 avril 2011, sous la bienveillante présidence de M. Robert Pattaroni, pour étudier ces deux propositions du Conseil administratif.

Les notes de séance ont été prises par Mme Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour son précieux travail.

**Audition du 6 avril 2011**

*Présentation des propositions par le département des constructions et de l'aménagement, en présence de Mme Isabelle Charollais, codirectrice du département, de Mme Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité opérations foncières, et de M. David Klein, négociateur en biens immobiliers*

Mme Fauconnet Falotti explique qu'il s'agit de deux propositions d'acquisition. Le bien immobilier qui fait l'objet de la proposition PR-866 est actuellement la propriété de Mme Sylviane Sauthier. Celui de la proposition PR-867 appartient à son fils, M. Jean-François Sauthier. Les parcelles en question sont situées dans le quartier de la Forêt, à proximité du Bouchet et de la route de Meyrin. Au vu du prochain développement du quartier, et notamment la dépose de l'autorisation de construire DD 103 510 visant la concrétisation du plan localisé de quartier (PLQ) N° 29418, adopté par le Conseil d'Etat en date du 22 mars 2006, situé au nord-ouest de leurs

parcelles, les deux propriétaires (une mère et son fils) souhaitent vendre leurs biens avant le début des divers chantiers. Les deux parcelles représentent presque 3000 m<sup>2</sup> de terrain.

Mme Fauconnet Falotti ajoute que les coûts d'acquisition sont assez importants, mais que la Ville s'est alignée sur les prix admis par les directives de l'Office du logement. Les aménagements extérieurs et l'importante arborisation ont fait monter quelque peu le prix du terrain par rapport au prix usuel, mais pourront être valorisés dans les plans financiers.

Mme Fauconnet Falotti ajoute que les réalisations envisagées pour ces deux parcelles et la parcelle adjacente prévoient de construire 60 à 80 logements. Par ailleurs, 25 logements sont prévus sur les parcelles des deux maisons acquises récemment à la rue Jean-Louis-Prévost et 150 logements sur la parcelle qui est en face (en cours de développement, plan 4 du PLQ). Le bien est actuellement loué pour 96 000 francs par an. Le bail sera repris par la Gérance immobilière municipale lors du transfert de propriété et sera limité à trois ans pour permettre le développement au moment voulu.

Un commissaire d'A gauche toute! demande quel sera le gabarit des bâtiments prévus. Il se déclare favorable à la réalisation de beaucoup de logements. Il lui est répondu que les gabarits n'ont pas encore été établis. Cependant, si l'on se fie au PLQ adopté dans le quartier, les gabarits sont de R+6 (rez-de-chaussée et 6 étages) ou R+4, R+6 et R+8 en raison du dénivelé du terrain. Mme Charollais avance une fourchette de R+4 à R+8. M. Klein ajoute que l'idée est de densifier. Il prend pour exemple les premiers PLQ qui avaient une densité de 1,6 ou 1,7, contre 1,9 pour les derniers présentés. Mme Charollais souligne que l'objectif est de répondre à la demande en matière de logements, mais dans une proportion qui ménage une qualité suffisante tant pour les logements que pour les aménagements extérieurs.

Une commissaire socialiste demande si les futures constructions seront de grandes barres sur les trois parcelles ou s'il s'agira de constructions distinctes. Mme Charollais lui répond qu'il est encore trop tôt pour le dire. Elle ajoute que tout converge cependant vers un regroupement des droits à bâtir.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande pourquoi le département a rédigé deux propositions alors que les textes et les annexes sont les mêmes. Mme Fauconnet Falotti répond qu'ils ont rédigé deux propositions parce qu'il y a deux vendeurs différents.

Le président met aux voix la proposition PR-866, qui est acceptée à l'unanimité (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT).

Le président met aux voix la proposition la PR-867, qui est acceptée à l'unanimité (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT).

## PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-866

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la promesse d'achat, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par Mme Sylviane Sauthier et le Conseil administratif les 15 février et 16 mars 2011, de la parcelle N° 2862, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1269 m<sup>2</sup>, sise chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 9, et dépendance, pour le prix de 1 410 000 francs, et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2011;

vu le but d'utilité publique visé par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 2862, feuille 55 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1269 m<sup>2</sup>, sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 9, parcelle dont dépend une part de copropriété de 1/34<sup>e</sup> de la parcelle N° 2881, même commune et section, d'une surface de 2620 m<sup>2</sup> non bâtie, pour le prix de 1 410 000 francs.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 472 000 francs, frais d'acte, émoluments, enregistrement compris, en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 472 000 francs.

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 6.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-867

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la promesse d'achat, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par M. Jean-François Sauthier et le Conseil administratif les 15 février et 16 mars 2011, de la parcelle N° 2861, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1619 m<sup>2</sup>, sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 11, et dépendance, pour le prix de 2 910 000 francs, et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2011;

vu le but d'utilité publique visé par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 2861, feuille 55 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1619 m<sup>2</sup>, sise chemin Docteur-Jean-Louis-Prévost 11, parcelle dont dépend une part de copropriété de la parcelle N° 1613, même commune et section, d'une surface de 734 m<sup>2</sup>, et d'une part de copropriété de 1/34<sup>e</sup> de la parcelle N° 2881, même commune et section, d'une surface de 2620 m<sup>2</sup> non bâtie, pour le prix de 2 910 000 francs.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 031 000 francs, frais d'acte, émoluments, enregistrement compris, en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 031 000 francs.

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 6.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

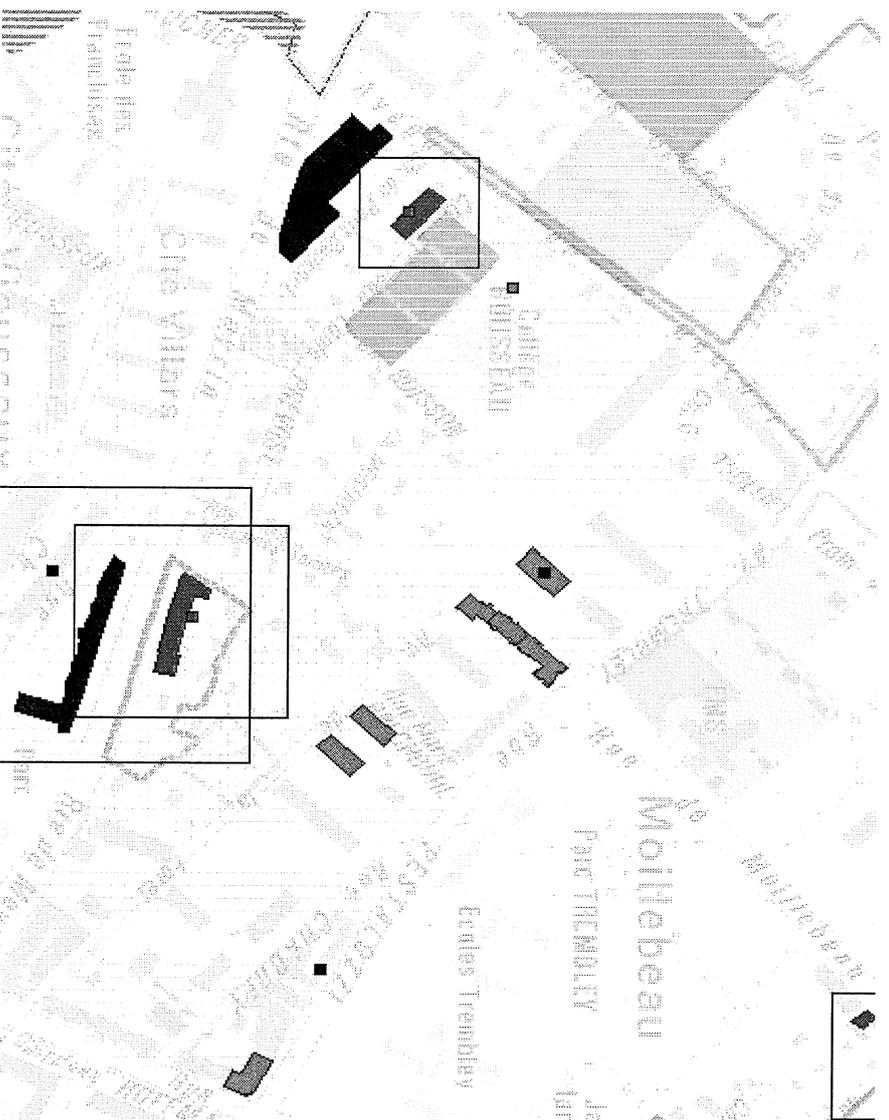
*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Annexe:* plan de situation

Annexes supplémentaires: voir proposition PR-866



## SITUATION



- Un quartier en mutation :
- PLQ N° 29'418
- PLQ N° 29'793 qui comprend la parcelle 3210, propriété de la Ville de Genève, en cours d'instruction
- Secteur du plan d'action logement (PAL) de l'Etat
- Etude directrice en cours et d'autres plans de quartier élaborés prochainement